	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-406

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-406

Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les effets de la crise sanitaire continuent d'entraîner des répercussions sur la vie des étudiants. A cela s'ajoute les effets de l'inflation, qui selon l'INSEE, en avril 2023, s'est établie en France métropolitaine à 5,9 % sur un an. Pour les étudiants, le coût de la vie a augmenté de 6,47% en 2022 soit 428,22 euros supplémentaires sur le reste à charge annuel des étudiants (chiffres UNEF) et a impacté l'ensemble des postes de dépenses, à l'exception des transports. En France, depuis 2020, 83% des étudiants ont eu recours à une aide alimentaire quand environ un tiers d'entre eux renoncent à des soins de santé pour raisons financières. Par ailleurs, leur santé mentale est devenue un enjeu social important.

Pour répondre à ces problématiques essentielles, Bordeaux métropole a mis en place un dispositif de soutien à la lutte contre la précarité étudiante sous la forme d'un appel à projet doté de 60 000€ en 2021. En 2022, pour la deuxième édition, 80 000€ ont été mobilisés par la Métropole pour soutenir des projets à l'initiative d'associations implantées sur le territoire à destination des étudiants les plus précaires.

La présente délibération vise à présenter le bilan des projets aidés par la collectivité et l'appel à projet 2023.

Bilan de l'Appel à projet (AAP) sur deux ans

L'AAP, au cours de ces deux années d'expérimentation, a permis un soutien à quinze associations implantées sur le territoire pour une aide aux plus précaires des étudiants métropolitains, en soulageant leur quotidien ou par l'apport d'aides ponctuelles. Deux associations ont obtenu une subvention les deux années consécutives pour répondre à l'objectif de faciliter l'amorçage de leur projet.

Les axes de soutien des actions des deux AAP étaient :

- l'entraide, la solidarité entre et avec les étudiants ;
- la réduction et la prévention des risques et dangers d'endettement (précarité énergétique, baisse des charges...) par le biais d'actions de sensibilisation ;
- l'accompagnement contre l'isolement (santé psychique, familial, social, ...), la lutte contre la fracture numérique d'usage et matérielle et le décrochage universitaire.

Les associations retenues sont :

- des associations étudiantes,
- des associations dont les bénéficiaires sont exclusivement étudiants,
- des associations nationales avec une antenne régionale voire locale,

Les actions sont majoritairement co-financées, certaines par des fonds privés. Le soutien de Bordeaux Métropole étant souvent déclencheur des autres financements.

En 2022, les associations suivantes ont été aidées pour un montant global de 80 000 € :

AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville), Alt-, Avenir Santé, Association des Psychologues étudiants, ATENA, La Cuvée des écolos, Les Petits Maux en bulle, Linkee, Secours populaire, VRAC (Vers un réseau d'achat commun).

Les fonds ont été alloués à des actions sur l'axe alimentaire à 64% (5 projets), la santé mentale à 23% (6 projets) et le mentorat-décrochage à 13% (2 projets). Deux associations étaient positionnées sur au moins deux thématiques. La thématique du logement n'était pas présente en cette deuxième année de l'AAP.

Grâce à des actions d'ampleur en prévention santé et distribution alimentaire notamment, près de 12 000 étudiants ont bénéficié d'actions, au plus proche de leurs besoins.

Les montants d'aide aux associations se sont échelonnés de 2 000€ à 15 000€, s'adaptant ainsi à des projets d'entraide allant de la mise en place d'événement de prévention à la distribution hebdomadaire de colis repas.

Un suivi des actions par Bordeaux métropole

Porté conjointement par les élus en charge de l'enseignement supérieur, du logement et de la santé, le suivi s'est décliné chaque année par :

- une réunion de lancement avec l'ensemble des lauréats qui a permis aux associations de prendre connaissance de chacun des projets et susciter des interactions. En 2022, plusieurs associations ont ainsi mutualisé leurs actions (Prévention en santé par Avenir Santé lors des distributions Linkee, représentation de la pièce des Petits Maux en bulle lors de l'événement de prévention en santé mentale de l'Association des Psychologues Etudiants),
- des visites lors d'actions auprès des bénéficiaires ainsi que des rendez-vous individualisés avec les responsables de projets des associations ont donné lieu à des échanges constructifs et mis en relief la complexité de certaines mises en œuvre d'actions ou de partager le constat de la difficulté d'atteindre le public hétérogène des étudiants en état de précarité,
- Une réunion bilan clôture l'année pour présenter et valoriser les actions.

Les associations reconnaissent unanimement le bénéfice de ce suivi qui représente une valorisation de leurs actions par l'attention de la collectivité, d'autant qu'il est jugé inédit de la part d'un acteur public.

Un dispositif en faveur des étudiants en amélioration constante

L'expérimentation de l'AAP reconduite en 2022 connaît un bilan favorable avec davantage d'associations investies et qui ont su mutualiser certaines actions pour accroître leur efficacité et leur visibilité auprès des jeunes, avec une mobilisation forte du bénévolat étudiant ainsi qu'un soutien accru de la part des universités (mise à disposition d'emplois étudiants, de locaux, participation financière) afin de développer au maximum cet AAP.

Si certaines difficultés rencontrées la première année ont été dépassées, il ressort de l'évaluation que :

- le calendrier des actions couvre difficilement la période d'été alors même que les étudiants les plus précaires sont encore présents sur le campus,
- les étudiants informés par les actions sont des étudiants déjà investis dans la vie étudiante, ce qui révèle une complexité dans la communication en direction des plus précaires, ou ceux qualifiés comme de passage sur le campus sans l'investir comme un lieu de vie,
- une concentration significative des actions sur le site de l'université Bordeaux Montaigne alors que le campus regroupe 17% des étudiants métropolitains et une absence d'actions spécifiques à destination des étudiants de l'enseignement supérieur privé (25% des étudiants du territoire),
- la précarité des porteurs de projets eux-mêmes, dans leur capacité à trouver des ressources pour financer le fonctionnement de leur association ou pour trouver et faire vivre leurs locaux d'activités.

AAP 2023 - 2024

Face à l'étendue des besoins des étudiants précaires du territoire métropolitain en termes d'accès aux soins, de lien social, d'appui à l'apprentissage pédagogique, de santé mentale, Bordeaux Métropole affirme la nécessité de maintenir un soutien et un accompagnement en faisant évoluer cet AAP vers une consolidation des actions ainsi qu'une structuration de l'accompagnement aux associations porteuses de projets.

Au vu de la rémanence de la précarité étudiante constatée sur le terrain, la Métropole souhaite mobiliser au titre du Contrat local de santé, du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et de l'Enseignement supérieur 80 000 € au total afin de poursuivre cette action et de lancer un troisième appel à projets par le biais d'octrois de subventions à des associations pour des actions d'aide aux étudiants précaires.

Partenariats institutionnels

La lutte contre la précarité des étudiants de Bordeaux métropole intervient dans une politique plus globale de soutien à la qualité de vie des étudiants.

La Métropole poursuit ainsi ses démarches partenariales convergeant vers des synergies autour du bien être étudiant.

- Bordeaux Métropole participe aux groupes de travail au sein de l'AVUF (Association des villes universitaires de France) dans la création de l'observatoire territorial de la santé des étudiants et du travail collectif pour un plaidoyer national sur la santé globale des étudiants.

- La Métropole s'inscrit également dans la mise en œuvre du schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant regroupant les universités, les collectivités, le CROUS, présenté par la rectrice de l'académie de Bordeaux en octobre 2022.

Objectifs et thématiques prioritaires

Les objectifs de santé globale, physique, mentale et sociale des étudiants du territoire restent essentiels pour déterminer les axes de soutien privilégiés des projets de l'AAP métropolitain dans l'optique de couvrir les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux.

Ainsi, les thématiques prioritaires des projets de l'AAP 2023-24 viseront :

- **la santé mentale des étudiants avec une attention particulière vers les actions de prévention**

L'Agence régionale de la Santé de Bourgogne Franche Comté dans son référentiel d'intervention publié en mai 2023 stipule que « les premiers signaux de mal-être psychologique peuvent s'exprimer pendant la période des études supérieures dans différentes dimensions de leur vie : la vie étudiante, le travail scolaire et les performances académiques, les relations sociales et les activités parascolaires » avec des impacts sur le développement de troubles psychologiques. Il convient de poser des actions de prévention probantes sur cette période déterminante.

- l'accès à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire

Nombre d'études émanant notamment de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ou l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), pointe la paupérisation des étudiants avec une situation tout aussi alarmante qu'il y a deux ans pendant la crise du COVID 19.

- le décrochage pour les filières courtes et universitaires

Au regard des statistiques produites par le Fonds d'aide aux jeunes en 2022, 52% des jeunes aidés n'ont pas poursuivi et/ou ont arrêté les études après l'obtention du baccalauréat. Cette problématique ne peut pas être traitée uniquement dans le cadre d'un AAP. Cependant par l'engagement de la collectivité, Bordeaux Métropole réaffirme son soutien, en faveur des jeunes précaires.

Les projets déposés à l'AAP 2023 devront donc proposer des actions relevant d'un de ces trois axes déjà identifiés en 2022. Cette année, une attention particulière sera portée sur les propositions autour de la prévention (santé/sport, éducation financière, information sur les aides et les droits).

L'AAP est destiné à répondre au plus près des besoins des étudiants, à "aller vers" les plus précaires, y compris en termes de localisation sur chacun des campus – publics et privés de la métropole en intégrant les acteurs en contact de ce public. Bordeaux Métropole détient un réseau de partenaires qui sont des relais auprès des étudiants et des associations étudiantes tels que l'espace santé étudiant, le CROUS, les résidences universitaires permettant l'adéquation aux besoins des étudiants et la meilleure diffusion des actions soutenues.

Calendrier

L'AAP sera ouvert du 3 au 26 octobre 2023.

La sélection des lauréats se fera par les Vice-présidents et Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, du logement et de la santé et de l'élu délégué à la vie étudiante. La désignation sera effectuée par arrêtés à l'issue de cette commission. Seront prioritaires les actions :

- définissant des modalités les plus pertinentes de mobilisation des publics les plus fragilisés dont les étudiants boursiers et/ou vivant en résidence universitaire, une attention au public féminin, aux étudiants étrangers disposant d'un titre de séjour en lien avec leur statut, confrontés à un environnement qui les dépassent,
- en capacité de débiter le plus rapidement possible et de maintenir les actions sur l'année universitaire 2023-2024 et notamment sur la période estivale,
- s'appuyant sur les initiatives et la mobilisation étudiante dans des actions nouvelles et proposant un dispositif innovant, pérenne et diversifié dans les partenariats
- les co-actions ainsi que les actions multisites seront privilégiées.

La communauté universitaire sera associée tout au long du processus d'appel à projets en tant qu'acteur relais notamment pour la diffusion et communication, pour un avis consultatif dans la sélection et dans la phase d'évaluation de cet appel à projets. Les communes du territoire seront également sollicitées dans la diffusion de l'AAP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,
VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,
VU la délibération n° 2017/181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant au soutien des jeunes, notamment des étudiants et confirme ainsi son action en matière de lutte contre la précarité,

DECIDE

Article 1 : d'engager un appel à projet de soutien aux initiatives étudiantes pour lutter contre la précarité afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants à hauteur de 80 000 euros,

Article 2 : de développer des actions de sensibilisation et de prévention sur la santé des étudiants dans le cadre de la mise en œuvre de cet appel à projet,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice au chapitre 65, compte 65748, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame DEMANGE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Baptiste MAURIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	